

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/08 en date du 08 avril 2021 portant sur le vote des Comptes Administratifs 2020

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.
Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE: Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, et L 2343-1 et 2,

Vu l'approbation du Budget Primitif 2020 ainsi que le Budget Assainissement 2020 en date du 28 juillet 2020,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Le Maire, ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme Yvette BROUSSOULOUX, doyenne de l'assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

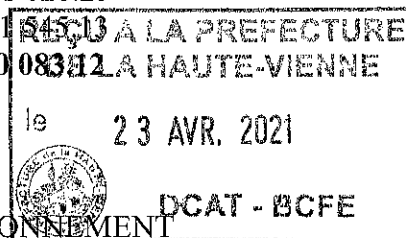
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **11 voix**, adopte les Comptes Administratifs de l'exercice 2020, arrêtés comme suit :

COMMUNE :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
Recettes	93 523.57	271 628.25
Dépenses	58 744.80	181 545.13
Excédent	34 778.77	90 083.12
Déficit		

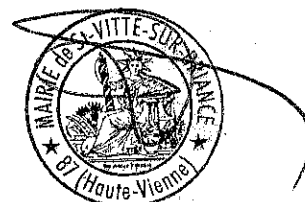
ASSAINISSEMENT :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
Recettes	8 193.00	10 845.94
Dépenses	8 077.31	10 220.25
Excédent	115.69	625.69
Déficit		



Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2021

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/09 en date du 08 avril 2021 portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.
Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE: Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020

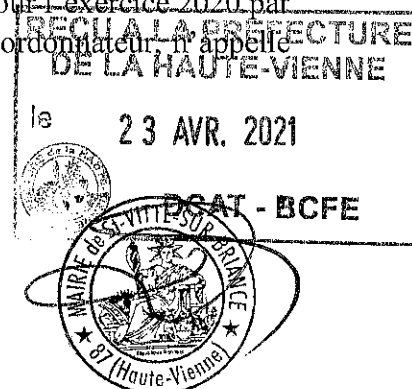
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - **Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,

Le 08 avril 2021

Le Maire,
Stéphane PREVOST

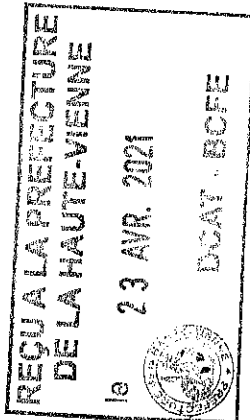


Résultats budgétaires de l'exercice

10800 - SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	166 574,48	392 662,81	559 237,29
Titres de recette émis (b)	93 523,57	271 628,25	365 151,82
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	93 523,57	271 628,25	365 151,82
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	166 574,48	392 662,81	559 237,29
Mandats émis (f)	58 744,80	181 545,13	240 289,93
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	58 744,80	181 545,13	240 289,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	34 778,77	90 083,12	124 861,89
(h - d) Déficit			



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/10 en date du 08 avril 2021 portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Assainissement

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.
Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Le Conseil Municipal :

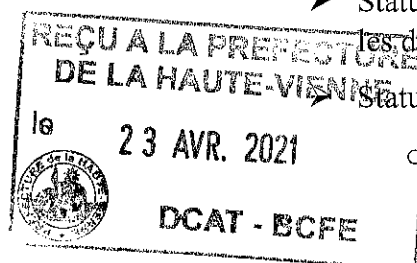
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

○ **Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2021

Le Maire,
Stéphane PREVOST

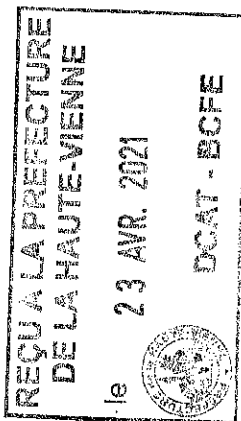


Résultats budgétaires de l'exercice

11800 - ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 838,62	13 272,26	24 110,88
Titres de recette émis (b)	8 193,00	10 845,94	19 038,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 193,00	10 845,94	19 038,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 838,62	13 272,26	24 110,88
Mandats émis (f)	8 077,31	11 044,42	19 121,73
Annulations de mandats (g)		824,17	824,17
Depenses nettes (h = f - g)	8 077,31	10 220,25	18 297,56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	115,69	625,69	741,38
(h - d) Déficit			



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/11 en date du 08 avril 2021 portant sur l'affectation du résultat du Budget Primitif de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Saint Vitte sur Briance réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, décide d'affecter au budget communal 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Pour mémoire

-- Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....002...	127 340.81
(report à nouveau créditeur)	
-- Déficit d'investissement antérieur reporté.....	- 44 461.67

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2020

-- Solde d'exécution de l'exercice	34 778.77
-- Solde d'exécution cumulé	- 9 682.90

Restes à réaliser au 31.12.2020

-- Dépenses d'investissement	0.00
-- Recettes d'investissement	22 110.00
SOLDE	22 110.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2020

-- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 9 682.90
-- Rappel du solde des restes à réaliser	22 110.00
EXCEDENT	12 427.10

Besoin de financement à couvrir en priorité 0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

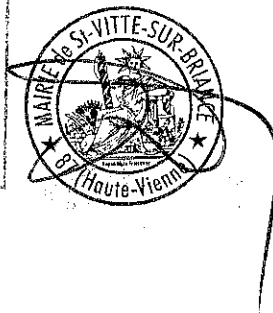
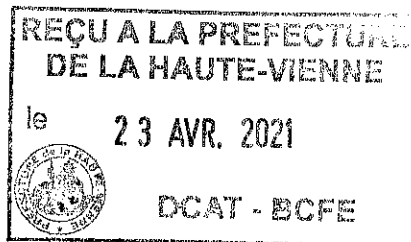
-- Résultat de l'exercice	90 083.12
-- Résultat antérieur	127 340.81
TOTAL A AFFECTER	217 423.93

Affectation

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2020)	0.00
2) Affectation complémentaire en « réserve »	0.00
(crédit du compte 1068 sur BP 2020)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0.00
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021, ligne 002 (report à nouveau créditeur)	217 423.93
TOTAL	217 423.93

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2021

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/12 en date du 08 avril 2021 portant sur l'affectation du résultat du Budget Assainissement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.
Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prevost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prevost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Saint Vitte sur Briance, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, décide d'affecter au budget communal 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Pour mémoire

-- Déficit de fonctionnement antérieur reporté.....002..... (report à nouveau créditeur)	1 913.33
-- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	2 645.62

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2020

-- Solde d'exécution de l'exercice	115.69
-- Solde d'exécution cumulé	2 761.31

Restes à réaliser au 31.12.2020

-- Dépenses d'investissement	0.00
-- Recettes d'investissement	0.00
SOLDE	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2020

-- Rappel du solde d'exécution cumulé	2 761.31
-- Rappel du solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement total	2 761.31
Besoin de financement à couvrir en priorité	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

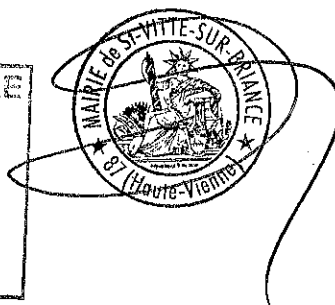
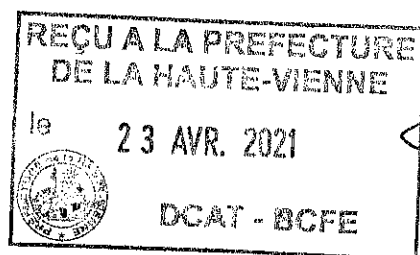
-- Résultat de l'exercice	625.69
-- Résultat antérieur	1 913.33
TOTAL A AFFECTER	2 539.02

Affectation

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2021).....	0.00
2) Affectation complémentaire en « réserve »	0.00
(crédit du compte 1068 sur BP 2021)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0.00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021. ligne 002 (report à nouveau créditeur)	2 539.02
TOTAL	2 539.02

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2021

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/13 en date du 08 avril 2021 portant sur la fixation des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.
Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le montant du calcul des contributions directes 2021, établi par les services fiscaux. Il précise, également, qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 (taxe foncière sur les propriétés bâties) du département (18.96 %) est transféré aux communes.

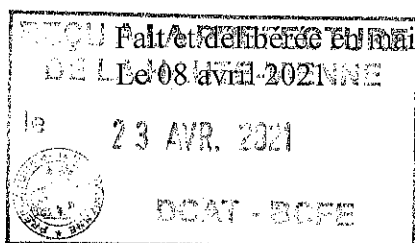
Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 28.73 % (soit le taux communal de 2020 : 9.77 % + le taux départemental de 2020 : 18.96 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB soit 28.73 %.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'application d'une éventuelle augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas modifier les taux pour 2021 et donc de les porter à :
 - Taxe foncière propriété bâtie (TFPB) : **28.73 %** (soit taux communal 9.77 % et taux départemental 18.96 %)
 - Taxe foncière propriétés bâties (TFPNB) : **65.06 %**
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes



Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/14 en date du 08 avril 2021 portant sur le vote du Budget Principal 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Primitif 2021 dont la vue globale se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montant proposé au BP 2021
011	Charges à caractère général	203 616.15
012	Charges de personnel	122 020.00
65	Autres charges de gestion courante	59 908.98
66	Charges financières	2 200.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 742.20
014	Atténuations de produits	14 752.00
022	Dépenses imprévues	15 000.00
023	Virement à la Section d'investissement	73 903.60
002	Report déficitaire	0.00
TOTAL		495 142.93

RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2021
70	Produits services, domaine	14 200.00
73	Impôts et taxes	106 978.00
74	Dotations et participations	128 541.00
75	Autres produits de gestion courante	27 000.00
77	Produits exceptionnels	1 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	217 423.93
TOTAL		495 142.93

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés au BP 2021
20	Concessions et droits similaires	7 000.00
21	Immobilisations corporelles	68 700.00
23	Immobilisations en cours	24 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500.00
001	Report déficitaire	9 682.90
Restes à réaliser N-1		0.00
TOTAL		123 182.90

RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2021
13	Subventions d'investissement	6 000.00
10	Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	6 500.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	73 903.60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 742.20
001	Report excédentaire	12 427.10
Restes à réaliser N-1		22 110.00
TOTAL		123 182.90

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

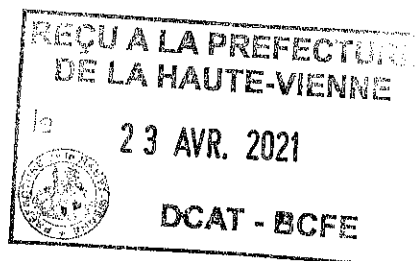
Vu le projet de Budget Primitif 2021 (Budget Principal de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2021** de la commune de Saint Vitte sur Briance dont les dépenses et les recettes ont été résumées précédemment.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2021

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/15 en date du 08 avril portant sur le vote du Budget Assainissement 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Assainissement 2021 dont la vue globale se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montant proposé au BP 2021
011	Charges à caractère général	2 100.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	2 100.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 193.00
014	Atténuations de produits	500.00
002	Report déficitaire	0.00
TOTAL		13 193.00

RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2021
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 510.00
77	Produits exceptionnels	2 808.98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement)	4 335.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 539.02
TOTAL		13 193.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés au BP 2021
23	Immobilisations en cours	2 719.31
16	Emprunts et dettes assimilées	3 900.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement)	4 335.00
001	Report déficitaire	0.00
TOTAL		10 954.31

RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2021
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 193.00
001	Report excédentaire	2 761.31
TOTAL		10 954.31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

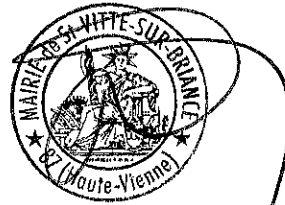
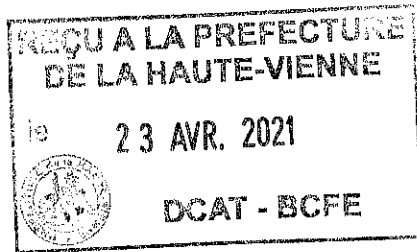
Vu le projet de Budget Assainissement 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE d'adopter le Budget Assainissement 2021** de la commune de Saint Vitte sur Briance dont les dépenses et les recettes ont été résumées précédemment.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2021

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/16 en date du 08 avril 2021 portant sur une convention du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion des contrats d'assurance qui viennent d'être conclus avec SOFAXIS/CNP pour les risques statutaires du personnel.

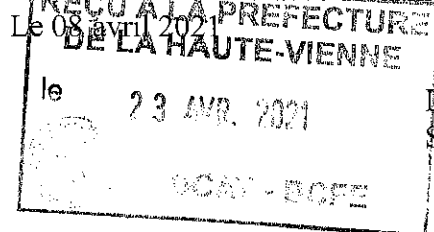
Le Centre de Gestion peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont il donne lecture.

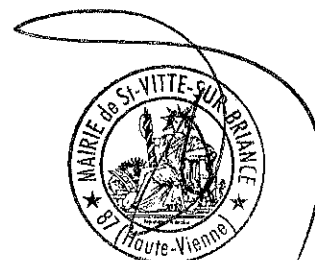
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de **demander** au Centre de Gestion d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- d'**autoriser** le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG 87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,



Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/17 en date du 08 avril 2021 portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour des travaux sur certains chemins ruraux

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.
Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

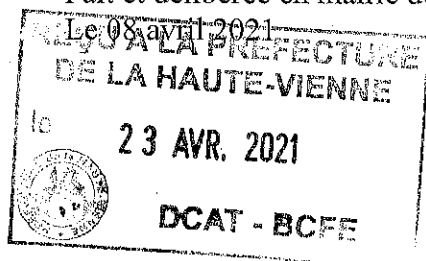
Mr le Maire explique au Conseil Municipal que pour compléter l'achat de granulats pour rempierrer certains chemins ruraux, il y a lieu de faire intervenir, pour ces mêmes chemins, une entreprise afin d'effectuer des travaux de dérasement et de curage de fossés.

Ces travaux peuvent faire l'objet, dans le cadre des CTD 2021, d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

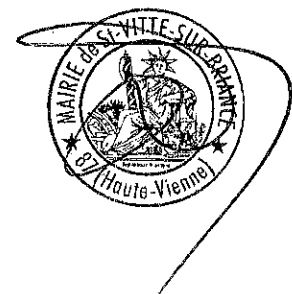
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,



Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/18 en date du 08 avril 2021 portant sur la suspension des loyers pour le logement situé au-dessus de la Mairie suite à un incendie

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.
Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

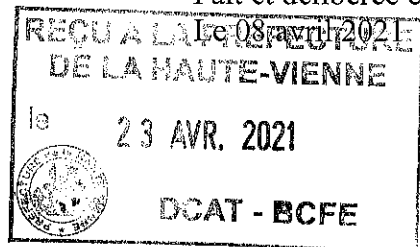
ABSENT EXCUSE : Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Suite à l'incendie survenu le 08 mars 2021 dans le logement locatif situé au-dessus de la Mairie, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre les loyers pour une durée de trois mois. En effet, le temps que les assurances interviennent, que les travaux de nettoyage et de rénovation soient effectués, la locataire ne peut pas habiter dans le logement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de suspendre les loyers pour trois dans un premier temps soit les loyers d'avril, mai et juin 2021.
- **Autorise** le Maire à prendre toute décision concernant cette affaire

Fait et délibérée en mairie de Saint Vitte sur Briance,



Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2021/19 en date du 08 avril 2021 portant sur la vente d'un tunnel agricole

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, suivant convocation en date du deux avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mme Marie-Agnès DELORT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Clédat, Wagner, Arnaud, Soumagnas, Mmes Broussouloux, Delort, Prévost, Surget

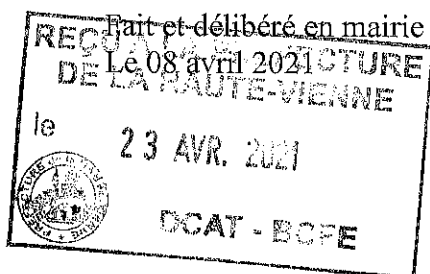
ABSENT EXCUSE: Mr Dessane (a donné pouvoir à Mr Wagner)

Il y a plusieurs années, la commune a acquis un tunnel agricole. Ce dernier est très peu utilisé et prend beaucoup de place, c'est pourquoi Monsieur le Maire a émis le souhait, lors du dernier Conseil Municipal en date du 20 février 2021, de s'en séparer.

Après avoir demandé au Conseil Municipal, celui-ci a donné un avis favorable à l'enlèvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide donc de :

- **Vendre** le tunnel agricole ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire passer dans les journaux locaux une annonce avec la condition suivante : faire offre sous pli cacheté à la Mairie avant le 15 avril 2021



Le Maire,
Stéphane PREVOST

